



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 25 mars 2014

## Communiqué de presse

### Campagne de déclaration de surface 2014

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt rappelle aux agriculteurs qu'ils ont **jusqu'au 15 mai 16h pour faire leur déclaration de surfaces 2014** :

PROCÉDURE :

1. Connectez-vous sur le site [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr) muni de votre code TELEPAC 2014 que vous avez reçu par courrier en décembre 2013 En cas de perte de ce code adressez vous à la DAAF.
2. Vérifiez et complétez vos données
3. Valider et cocher la case « signature électronique » pour terminer votre déclaration

La Chambre d'Agriculture et vos organisations professionnelles sont à votre disposition pour vous aider dans cette démarche y compris pour les demandes d'aides MAE et primes ICHN.

**En 2015, les dossiers papier ne seront plus expédiés. Seule la Télédéclaration sera possible.**

Pour tous renseignements complémentaires, contactez, M. Louis ANNAT:  
Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Jardin Desclieux  
BP 642 97262 Fort de France Cedex  
**Tél: 05 96 71 28 51**